

Règlement du concours « Rallye Tweenz »

Luxembourg, le 24 juin 2022

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (Spuerkeess), dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise du 1^{er} juillet au 31 août 2022 un concours gratuit intitulé « Rallye Tweenz », ci-après dénommé « Concours », dans le cadre du programme Tweenz.

Article 1 - Participation

La participation au Concours est réservée aux membres Tweenz, âgés entre 6 et 12 ans au moment du Concours. Il propose aux membres Tweenz de participer, du 1^{er} juillet au 31 août 2022, au Rallye Tweenz organisé par Spuerkeess et de récolter des indices qui vont permettre aux participants de déchiffrer le mot de passe. Grâce à celui-ci, les participants pourront jusqu'au 31 août 2022, envoyer le mot de passe trouvé à l'adresse e-mail tweenz@spuerkeess.lu et tenter leur chance au tirage au sort afin de remporter un lingot d'or de 5 grammes.

Les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère personnel les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Concours, seront disqualifiés.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement.

Article 2 - Lots

Un lingot d'or de 5 grammes pour le membre Tweenz qui aura été tiré au sort parmi les bonnes réponses reçues par mail du 1^{er} juillet au 31 août 2022. Le lingot d'or sera à récupérer lors de la remise des prix organisée au sein des bâtiments Spuerkeess.

Article 3 – Détermination des gagnants

La période du Concours est fixée du 1^{er} juillet au 31 août 2022 inclus.

La participation au Concours est déclenchée par l'envoi du mot de passe à tweenz@spuerkeess.lu pour tenter de remporter le lingot d'or.

Le Concours est annoncé via Newsletter envoyée par courrier aux membres du Tweenz-Club.

L'information sera aussi diffusée sur le site Internet www.tweenz.lu.

Le gagnant du lingot d'or sera déterminé par tirage au sort le vendredi 2 septembre 2022 et sera informé par e-mail dans les 5 jours qui suivent cette date.

Si le gagnant prévenu ne se manifeste pas dans les 10 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Spuerkeess.

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable si un gagnant ne peut être avisé, notamment en raison d'indications fictives ou erronées par le participant.

Article 4 – Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 5 – Responsabilité

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 6 - Informations et Protection des données

Les données à caractère personnel, collectées dans le cadre de cette action, seront traitées à des fins commerciales dans le strict respect de la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Article 7 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation des gagnants.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.